

Date de transmission de l'acte: 18/04/2024

Date de réception de l'AR: 18/04/2024

066-246600415-DE_041_2024-DE

AGED I

Communauté de Communes
Roussillon Conflent
Multiplions nos énergies

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

OBJET : AFFECTATION DES RESULTATS DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2023 DU BUDGET PRINCIPAL 2024, DU BUDGET GEMAPI 2024 ET DU BUDGET IMMOBILIER LOCATIF 2024	Nombre de Conseillers : 38 En exercice : 38 Présents : 23 Votants : 34 Délib. n° 03a – 09/04/2024
	Certifié exécutoire Transmis à la Sous Préfecture de Prades le Par porteur Publié le Notifié le

L'an deux mille vingt-quatre, le 09 Avril, le Conseil de la Communauté de communes Roussillon Conflent regroupant les Communes de Bélesta, Boule d'Amont, Bouleternère, Casefabre, Corbère, Corbère les Cabanes, Corneilla de la Rivière, Glorianes, Ille sur Têt, Millas, Montalba le Château, Néfiach, Prunet et Belpuig, Rodès, St Féliu d'Amont, Saint-Michel de Llotes, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sur la commune de CORNEILLA LA RIVIERE (Espace Força Réal), sous la présidence de Marc BIANCHINI.

Date de la convocation : Jeudi 28 mars 2024

Présents : AYMERICH Claude (T), BAPTISTE Florence (T), BARNOLE Catherine (T), BIANCHINI Marc (T), BONACAZE Benoit (T), BONMARTEL Jonathan (T), BOTEBOL Claudine (T), BOURNIOLE Frédéric (T), COSTE Claude (T), ESCALAIS-VERGNETTES Nathalie (T), FORASTE Guy (T), GARSAU Jacques (T), GOMEZ Claude (T), LAFFORGUE Guy (T), LAVILLE René (T), MARTINEZ Marie (T), METLAINE Naïma (T), NOGUES Dominique (T), OLIVE Robert (T), PROFFIT France (T), SOLER Gérard (T), SOLERE Jean Claude (T), SURJUS Monique (T).

Absents ayant donné pouvoir : ALESSANDRIA Annabelle à BAPTISTE Florence (T), BURGHOFFER William (T) à AYMERICH Claude (T), DOMENECH Alain (T) à SOLERE Jean Claude (T), DRAGUÉ Céline (T) à MARTINEZ Marie (T), HARIBOU Ali (T) à OLIVE Robert (T), PAGES Caroline, (T) à BOURNIOLE Frédéric (T), POUDADE Danielle (T) à BIANCHINI Marc (T), SILVESTRE Joseph (T) à SOLER Gérard, TRAFI Pascal (T) à GARSAU Jacques (T), VILA Patrice à BARNOLE Catherine (T), PARILLA Jérôme à METLAINE Naïma (T).

Absents excusés : BOHER Monique (T), LECOINNET Jean Philippe (T), PETIT Vivien (T), VIDAL Sylvie (T).

BONMARTEL Jonathan a été nommé secrétaire de séance.

Date de transmission de l'acte: 18/04/2024

Date de reception de l'AR: 18/04/2024

VU le Code général des collectivités territoriales

066-246600415-DE_041_2024-DE

VU la loi n° 94-504 du 22 juin 1994 portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux collectivités locales

VU l'article L.2311-5 du CGCT, il doit être procédé obligatoirement à l'affectation du résultat excédentaire de la section de fonctionnement lorsque le compte administratif fait ressortir un besoin de financement de la section d'investissement (inscription à l'article 1068 des crédits correspondants).

Dans le cas contraire, le résultat excédentaire de la section de fonctionnement constaté au compte administratif est repris à cette section sauf si le conseil en décide autrement (article L 2311-5 alinéa 1 du CGCT).

Dans le cas où le compte administratif dégage un résultat déficitaire en section de fonctionnement, par définition, il n'y a pas d'affectation. Le résultat est seulement reporté, au budget, sur la ligne codifiée 002 « Résultat de fonctionnement reporté »

APRES AVOIR EXAMINE les comptes administratifs, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

CONSTATANT que les comptes administratifs font apparaître les résultats suivants :

Comptes Administratifs	2023	
	Fonctionnement	Investissement
Budget principal	2 622 119.96 €	150 995.63€
B.I.L.	48 835.03	- 242 994.32 €
GEMAPI	399 408.17€	

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Le Conseil communautaire**

DECIDE d'affecter les résultats de fonctionnement 2024 du budget principal, du budget immobilier locatif et du budget GEMAPI considérant les restes à réaliser (dépenses/recettes) 2023 comme suit :

Budgets	Résultat de fonctionnement 2023	Résultat d'investissement 2023	Solde des RAR	Affectation 2024 au 1068	Résultat reporté 2024 au 002 Fonctionnement	Résultat reporté 2024 au 001 Investissement
Principal	2 622 119,96 €	150 995,63 €	- 586 228,62 €	435 232,99 €	2 186 886,97 €	150 995,63 €
BIL	48 835,03 €	- 242 994,32€	- €	48 835,03 €	- €	- 242 994,32 €
GEMAPI	399 408,17 €	- €	- €	-€	399 408,17 €	-€

CHARGE le Président de faire toutes les diligences utiles à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Corneilla la Rivière, les jours, mois, et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme

**Le Président,
Marc BIANCHINI**

